

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	0

De la commune SAULX

Séance du 08 mai 2026 à 10 heures 00

Date de convocation :
28 avril 2026Date d'affichage :
09 mai 2026Objet
Travaux sylvicoles 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Absent représenté :

FAIVRE Thomas : pouvoir à BOISSEAUX Monique

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Après l'exposé de M. ROSSE Christophe, sur les travaux sylvicoles prévus pour l'année 2026, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir les devis proposés par les entreprises suivantes :

- SARL LAMBOLEY pour un montant de 1 636.47 € TTC,
- Entreprise LE MEUR pour un montant de 11 217.80 € TTC.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 09 mai 2026.

Publié ou notifié le 09 mai 2026.

Fait à SAULX, le 09 mai 2026

Le Maire





Date de validité :

70240	Saulx
-------	-------

...

Quentin Le Meur

Entreprise Individuelle QUENTIN LE MEUR
14 rue de la ressorte 70 000 Vesoul
n° siret : 10071668700015
n° TVA: FR20100716687

Devis n° 2026-04-DEV13

Date d'émission : 25/04/2026
Date d'expiration : 25/05/2026

Mairie de Saulx

27 Grande Rue
70240 Saulx
France
maire@Saulx.fr
03 84 95 86 75

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT
Nettoisement dépressage sur chêne et autres précieux (erables, merisiers , tilleuls...) Parcelle numero 5	6.39	hectares	800,00€ HT	5 112,00 €

Total HT	5 112,00 €
Taux de TVA	10 %
Total TVA	511,20 €

Total TTC à régler 5 623,20 €

Des pénalités peuvent s'appliquer au delà de 70 jours.
FR76 1027 8078 0000 0220 9760 248
règlements possibles: virement, chèques

Signature du client (précédée de la mention "bon pour accord")

Date :

Quentin Le Meur

Entreprise Individuelle QUENTIN LE MEUR

14 rue de la ressorte 70 000 Vesoul

n° siret : 10071668700015

n° TVA: FR20100716687

Devis n° 2026-04-DEV09

Date d'émission : 25/04/2026

Date d'expiration : 24/06/2026

Devis Mairie de Saulx

Travaux sylvicoles

Mairie de Saulx

27 Grande Rue

70240 Saulx

France

maire@Saulx.fr

03 84 95 86 75

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT
dégagement de chênes et précieux (P.A.)	6.21	hectares	600,00€ HT	3 726,00 €
Total HT				3 726,00 €
Taux de TVA				10 %
Total TVA				372,60 €
Total TTC à régler				4 098,60 €

Des pénalités peuvent s'appliquer au delà de 70 jours.

FR76 1027 8078 0000 0220 9760 248

règlements possibles: virement, chèques

Signature du client (précédée de la mention "bon pour accord")

Date :

Quentin Le Meur

Entreprise Individuelle QUENTIN LE MEUR

14 rue de la ressorte 70 000 Vesoul

n° siret : 10071668700015

n° TVA: FR20100716687

Devis n° 2026-04-DEV10

Date d'émission : 25/04/2026

Date d'expiration : 25/05/2026

Mairie de Saulx

27 Grande Rue

70240 Saulx

France

maire@Saulx.fr

03 84 95 86 75

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT
Nettoisement dépressage	1.7	hectares	800,00€ HT	1 360,00 €
Nettoisement dépressage sur chênes, érables plantés et autres précieux				
(PM - 12 - 13 aj)				
Total HT				1 360,00 €
Taux de TVA				10 %
Total TVA				136,00 €
Total TTC à régler				1 496,00 €

Des pénalités peuvent s'appliquer au delà de 70 jours.

FR76 1027 8078 0000 0220 9760 248

règlements possibles: virement, chèques

Signature du client (précédée de la mention "bon pour accord")

Date :

Quentin Le Meur (EI)

Siège social : 14 RUE de la Ressorte, 70000 VESOUL

N° SIRET : 10071668700015 / APE : 0240Z

N° TVA intracommunautaire : FR20 100716687

Tél : +33765703439 / Email : q.lemeur70@hotmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
28 avril 2026**Date d'affichage :**
09 mai 2026

Objet

Re-facturation à
l'entreprise
CAMOZZI de l'eau
consommé sur le
chantier du pôle
enfance de SAULX

De la commune SAULX

Séance du 08 mai 2026 à 10 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Absent représenté :

FAIVRE Thomas : pouvoir à BOISSEAUX Monique

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

L'entreprise CAMOZZI a la charge de la gestion du compte prorata des différentes entreprises intervenants sur le chantier du pôle enfance de SAULX dont la maîtrise d'ouvrage est la communauté de communes.

La commune de SAULX a accepté le principe d'un piquetage sur son branchement d'eau pour les besoins du chantier.

Un sous-compteur a été installé afin de comptabiliser la consommation sur le chantier depuis le début des travaux.

L'index relevé à la date du 7 mai 2026 est de 538 m3.

Le prix unitaire d'un m3 d'eau facturé par Véolia à la commune est de 7,80 euros.

Il convient donc de re-facturer à l'entreprise CAMOZZI
SIRET 53681207600027 ZAC DES TOURELLES, 621 RUE
DE LA BASINIERE 90120 MORVILLARS 538 m3 X 7,80

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260508-1415-DE

Berger
Levrault

euros TTC soit 4196,40 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un titre d'un montant de 4 196.40 euros à l'entreprise CAMOZZI pour la re-facturation de l'eau consommée.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 09 mai 2026.

Publié ou notifié le 09 mai 2026.

Fait à SAULX, le 09 mai 2026

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
28 avril 2026**Date d'affichage :**
26 mai 2026**Objet**Offre d'achats de
parcelles

De la commune SAULX

Séance du 08 mai 2026 à 10 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GONZALES Benjamin

Étaient présents :

GONZALES Benjamin, TARAN Sophie, ROSSE Christophe, BOISSEAUX Monique, LOUIS Véronique, CASSET Jean-Paul, MERCIER Anne-Laure, BERTRINGER Patrice, COURTOT Fabienne, POULAIN Lucie, REUILLE Mathilde, PICHOT Romain, BORNE Romain, BEURTON Marvin.

Absent représenté :

FAIVRE Thomas : pouvoir à BOISSEAUX Monique

Secrétaire de séance :

Mme TARAN Sophie

Vu la rencontre avec M. MIELLE Éric et Carol en date du 16/04/26 concernant la vente de leurs biens sur la commune de SAULX en raison de l'exécution de leur succession, et leur rapport d'absence de bail sur l'ensemble des parcelles dont ils disposent,

Après exposé du Maire, à l'unanimité, le conseil municipal de SAULX décide de faire une offre d'achats de l'ensemble des propriétés des conjoints MIELLE, à savoir :

- ZZ 31 d'une contenance de 10612 m²
- ZZ 38 d'une contenance de 5500 m²
- AB 282 d'une contenance de 1217 m²
- AB 283 d'une contenance de 593 m²
- AB 286 d'une contenance de 284 m²

au prix de 150 000 euros (cent cinquante mille euros), frais de notaire à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour faire

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 070-217004787-20260508-1424-DE

Berger
Levrault

exécuter cette décision, y compris la signature
rapportant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De VESOUL le 26
mai 2026.

Publié ou notifié le 26 mai 2026.

Fait à SAULX, le 26 mai 2026

Le Maire

